# Plateforme d'échange inter-entreprises

Juillet 2013

Pierre Gradit
Pierre Sarton du Jonchay
Michel Vandenbergue

### L'échange inter-entreprises

La pratique du troc inter-entreprises ou « barter » est une pratique très répandue dans les pays anglo-saxons et connaît des réussites significatives en Belgique et en Suisse. Le niveau de ce type de transaction est actuellement de 12 milliards de dollar par an et l'International Reciprocal Trade Association estime que 4 % des dépenses des entreprises pourraient se réaliser selon ce mode, soit de l'ordre de 200 milliards de dollar par an.

Cette pratique dans le cadre d'un réseau social revêt un double intérêt pour les utilisateurs, d'une part elle permet de valoriser des actifs inutiles ou inutilisés et d'autre part elle permet de tisser des liens avec de nouveaux partenaires ou clients que la mise en relation de type réseau social va proposer.

Sur les dernières années, la pratique semble s'implanter en France et a donné lieu à un rapport prospectif du PIPAME en Janvier 2013 intitulé « *Potentiel et perspectives de développement des plates-formes d'échanges inter-entreprises* », cet intérêt est motivé par plusieurs facteurs :

- La crise économique impose de renouveler les modèles de développement des entreprises, une des clés de la stabilité économique Helvétique serait la monnaie complémentaire pour les échanges inter-entreprises, le Wir, crée en 1932.
- La montée en puissance des entrepreneurs indépendants favorise une logique de réseau et de coopération entre entreprises et petite ou de très petite taille, en outre il s'agit des entreprises les plus réactives, ce qui est primordial pour le lancement de la plate-forme
- La maturité technique des solutions à base de réseaux sociaux et d'accès distant (Cloud Computing).

Moins d'une dizaine d'acteurs sont présents en France et cette offre est encore embryonnaire, et il faut vaincre un préjugé de crainte juridique : l'opération d'échange de biens et de services entre deux entreprises n'a rien d'illégal, elle s'assimile à une transaction courante mais faite par compensation dans une monnaie complémentaire. Aux Etats-Unis, les échanges inter-entreprises sont légitimés par la loi TEFRA de 1982 et l'intérêt de la puissance publique pour ce type de transactions est ancien. Mais l'existence de sociétés de Bartering en France prouve que cette activité ne pose aucun problème juridique majeur. L'adoption d'une loi comme la TEFRA, que ce soit par un parlement national ou comme une directive communautaire apportera à ce type de solution une visibilité accrue.

### **Notre Solution**

Nous détenons collectivement une propriété sur une machine capable de valoriser les actifs immatériels issus de l'organisation et du fonctionnement interne des réseaux non visibles aux tiers. Cette machine fonctionne selon les principes de la « formulation modale » de Pierre Gradit et de la « compensation algorithmique » de Pierre Sarton du Jonchay. Michel Vandenberghe a trouvé un marché pour cette innovation, la « valorisation des actifs immobiles ». Le principe économique reliant les deux étant que la connaissance de l'inutilité pour soi d'un objet est un actif immatériel à valoriser par l'autre.

La « formulation modale » permet de valoriser les actifs immatériels en posant un principe technique simple : les « clips » sont les sources des données que voient les utilisateurs sans pouvoir les copier. Le clip est manipulé par son intitulé déposé dans la compensation séparément des données qui le constituent :

- La conséquence économique de ce principe est de rendre les « *clips* » monétisables. Pour l'application qui nous concerne, le « *bartering* », un « *clip* » est un référent plus solide pour représenter un dépôt qu'une donnée classique.
- La conséquence technique est la nécessité de disposer d'un moyen de divulguer les « clips » sous forme de données sans les dupliquer. Cela s'apparente à de l'échange de titres sur des dépôts.

Notre équipe maîtrise ces deux aspects, économique et technique pour réaliser une plateforme d'échange inter-entreprises efficace, fiable et sécurisée. Une conséquence importante de l'utilisation de la plate-forme est que tout document imprimé de qualité authentique ne peut venir que de la Banque. La banque est le tiers de confiance comme dépositaires des données de la propriété, du prix et de la valeur cessible.

La « compensation algorithmique » permet d'ajouter au troc la dimension du crédit. Le crédit permet l'expression du prix et sa négociation dans le temps ce qui dote notre chambre de compensation commerciale des mêmes outils et services techniques que les marchés financiers. L'acteur bancaire de la compensation algorithmique est en position d'assureur du crédit commercial. Notre système décompose tout prix en différentes primes qui assurent la liquidité du troc, l'équilibre de l'échange et la croissance organique de la valeur partagée dans le temps. En outre, notre système permet à tous ses acteurs de disposer d'une cartographie dynamique de son propre capital circulant et immobilisé déterminant à tout instant le montant des garanties de réassurance.

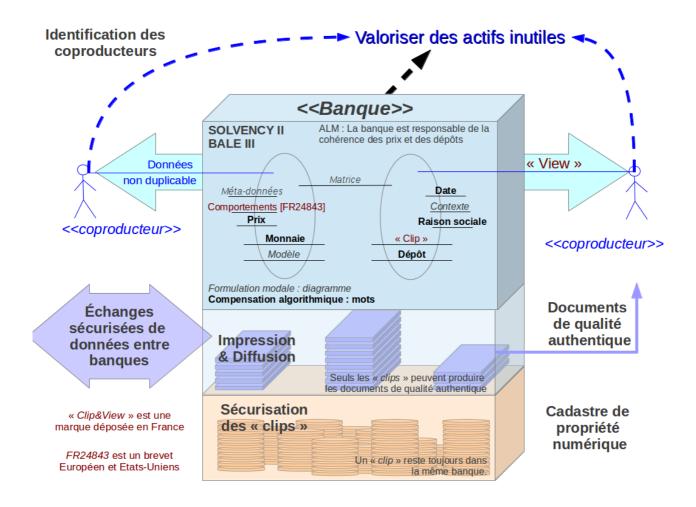
La Société Coopérative de Compensation (dite la Banque) est une chambre de compensation commerciale dotée d'un système d'information congruent avec sa nature commerciale, juridique et financière. La fonction de ce système d'information est de matérialiser la propriété privée collective par des monnaies complémentaires.

Notre solution comporte aussi deux facilitateurs techniques apte à accélérer la diffusion virale de l'offre auprès d'entreprises de secteurs divers :

- un moteur de convergence des transactions basé sur un apprentissage coordonné par divulgation sélective (Brevet FR24843 « procédé de partage d'apprentissage partiel d'une application logicielle »)
- un moteur de réseau social financièrement innovant fondé sur la reconnaissance d'analogies entre les transactions antérieures sur la base de mots-clés pour initier la négociation basée sur ces divulgation sélectives.

Un nouvel acteur peut ainsi rapidement trouver des offres types, trouver des partenaires et réaliser des transactions, apprendre à faire confiance à l'autre pour lui divulguer telle ou telle donnée.

# **Concept technique**



# Modèle économique

L'adjonction au troc simple du crédit, de la capitalisation et de l'assurance, crée plusieurs modalités de production de la valeur ajoutée. La compensation algorithmique en compte quatre.

Une société américaine de Bartering (ATLANTIQUE BARTER, cité dans le rapport PIPAME) possède un carnet de 1000 clients pour 8 salariés. Il s'y réalise de l'ordre de 500 à 750 transactions par mois avec une valorisation d'actifs inutiles de l'ordre de 2.8M€ par an.

Pour valoriser son réseau de clients, la Société Coopérative de Compensation (dite la Banque) formulera à ses nouvelles relations d'autres offres de valorisation des actifs immatériels.

### Pourquoi une banque?

Notre plate-forme d'échange inter-entreprise repose sur un principe de monétisation de la donnée : les « clips » se comportent comme de la monnaie, ils ont une valeur, ils sont cessibles, ils sont rangés dans des coffres. il devient alors naturel de confier à une banque ces « clips », comme nous lui confions nos autres avoirs monétaires.

Une grande banque impliquée dans un projet de cette nature pourrait mener un lobbying pour que la République Française ou L'Union Européenne se dote d'une telle loi ou directive. La seule prise de position de la Commission est une lettre de Michel Barnier pour donner une suite positive à une demande de l'IRTA Europe visant à distinguer les chambres de compensation commerciales de leur homologues financières dans la directive OTC de Septembre 2010.

### La concurrence

Il existe trois sociétés vivant du Bartering en France, nous n'avons aucune idée de la façon dont sont stucturés leur système d'information, nous devrions rapidement déterminer l'offre « *Cloud* » de ces sociétés.

Nous envisageons de développer notre solution pour une initiative de monnaie complémentaire autour du troc inter-entreprises. Si votre société dispose d'une telle initiative, nous serions honorés d'y être impliqués.

### L'équipe

L'équipe en charge de ce projet se compose actuellement de trois personnes, par ordre alphabétique :

- Pierre Gradit : Docteur en Informatique, gérant d'une TPE depuis 5 ans, cliente de la BPOC.
- **Pierre Sarton du Jonchay** : Diplomé de l'ESSEC 1985, consultant depuis 2008 en économie financière, a publié *Capital, crédit et monnaie dans la mondialisation, économie de vérité* (L'Harmattan, 2011)
- Michel Vandenberghe: Master IT, un savoir-faire en développement de solutions et de marchés acquis chez des grands groupes américains comme Sun Microsystems ou IBM.